



DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-850
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Marché de services n°2025-35 Transports à la demande
Notification

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs à la procédure adaptée ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020, n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la consultation des entreprises réalisée en procédure adaptée via la plateforme achatpublic.com du 21 octobre 2025 au 19 novembre 2025 ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 24 octobre 2025 publié sur La Montagne Edition Cantal ;

Considérant que le marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible une fois, soit une durée totale maximale de 2 ans ;

Vu le procès-verbal de la Commission des Marchés Publics à Procédure Adaptée en date du 09/12/2025 proposant l'attribution des lots aux candidats ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le lot n°1 Margeride du marché de transport à la demande à l'entreprise SARL Transport Bonifacie pour un montant de 1,80 € HT / km.

Article 2 : D'attribuer le lot n°2 Planèze du marché de transport à la demande à l'entreprise SARL Transport Bonifacie pour un montant de 1,85 € HT / km.

Article 3 : D'attribuer le lot n°3 Caldagùès-Aubrac du marché de transport à la demande au regroupement Taxi Martin Alain/Taxi Charbonnel Cédric/Taxi Cheminat/Taxis DURY/Taxi PAYRONNET Maryline dont le mandataire est Taxi Payronnet Maryline (15230 Pierrefort) pour un montant de 1,728 € HT / km.

Article 4 : D'attribuer le lot n°4 Pierrefortais-Truyère du marché de transport à la demande au regroupement Taxi Martin Alain/Taxi Charbonnel Cédric/Taxi Cheminat/Taxis DURY/Taxi PAYRONNET Maryline dont le mandataire est Taxi Payronnet Maryline (15230 Pierrefort) pour un montant de 1,80 € HT / km.

Article 5 : De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 ;

Article 6 : Qu'ampliation de la précision décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 7 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application telerecours.fr accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
Numéro de suivi : 00000000000000000000
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Fait à Saint-Flour, le 10/12/2025,

La Présidente,
Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le

18 DEC. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

18 DEC. 2025



ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Référence : 2025-35

Exécution du service public de Transport A la Demande (TAD)

ACTE D'ENGAGEMENT

Identification du pouvoir adjudicateur

Saint-Flour Communauté
Villages d'entreprises
1 rue des Crozes
Za du Rozier Coren
15100 Saint-Flour

SIRET : 200 066 660 000 14

04.71.60.56.80
contact@saintflourco.fr

Nom, Prénom, Qualité du signataire du marché public :

La Présidente de Saint-Flour Communauté,
Madame Céline CHARRIAUD

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

En application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

Référence consultation : 2025-35-1

DATE ET HEURE Limite de remise des offres :

MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 à 12h00

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251210-DEC2025-850-AU
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Table des matières

<u>ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR</u>	2
<u>ARTICLE 2 : CONTRACTANTS</u>	2
2.1. Cadre à remplir si le contractant est une entreprise individuelle	2
2.2. Cadre à remplir si le contractant est une société ou un groupement d'intérêt économique	2
<u>ARTICLE 3 : PRIX - OFFRE DE BASE</u>	4
<u>ARTICLE 3 : VARIANTE</u>	8
<u>ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION DE LA PRESTATION</u>	8
<u>ARTICLE 5 : PAIEMENT</u>	8
<u>ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES PARTIES</u>	9

Article 1 : Pouvoir adjudicateur

Personne publique contractante : Saint-Flour Communauté

Objet du marché : Exécution d'un service de Transport public de voyageurs à la demande en porte à porte sur l'ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté.

Ordonnateur : Madame la Présidente de Saint-Flour Communauté

Comptable public assignataire des paiements :

Service de gestion comptable de Saint-Flour

Cours Spy des Ternes

15100 SAINT-FLOUR

Article 2 : Contractants

2.1. Cadre à remplir si le contractant est une entreprise individuelle

Je soussigné (prénom et nom) ,

Agissant en mon nom personnel

domicilié à :

téléphone :

n° d'identification SIRET :

n° d'inscription au registre du commerce :

code d'activité économique principale :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les services dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

2.2. Cadre à remplir si le contractant est une société ou un groupement d'intérêt économique (GIE)

Je soussigne (prénom et nom) Joao DE ARAUJO ..et Aurélien MALGOUZOU

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

SARL TRANSPORTS BONIFACIE

au capital de 8000€

ayant son siège social à 11 rue du millepertuis 15100 SAINT FLOUR

inscrite au registre du commerce sous le n° R C389425422

à la nomenclature des activités établie par l'INSEE sous le n° 38942542200034

et ayant pour code d'activité économique principale : 4932Z

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges,

Après avoir produit les documents, déclarations, attestations, visés à l'article 45 du Code des Marchés Publics et au CCP,

2

Saint-Flour Communauté – Accord-cadre de prestations de services – Procédure adaptée N°2025-35
Exécution du service public de transport à la demande (TAD) - Acte d'engagement

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les études dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

En cas de GIE : lister les membres du GIE

Membre 1 :

.....
.....
.....
.....

Membre 2 :

.....
.....
.....
.....

Membre 3 :

.....
.....
.....
.....

Membre 4 :

.....
.....
.....
.....

Membre 5 :

.....
.....
.....
.....

Membre 6 :

.....
.....
.....
.....

Article 3 : Prix - Offre de base

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1^o, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires, au kilomètre commercial (distance, avec client voyageur payant, à bord du véhicule).

Toute course dont le kilométrage en charge engendre une rémunération inférieure ou égale à 10 € HT, avant paiement du ticket modérateur par le client, sera facturée forfaitairement au montant de 10 € HT. Ce forfait sera réduit de la valeur du ou des tickets modérateurs générés(s) par la course. En tout état de cause, le montant facturé, déduction faite du ou des tickets modérateurs, ne peut être inférieur à 0 €.

Le montant total des prestations par année de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
12 000,00 €	80 000,00 €

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE

Lot 1 « Zone Margeride » :

Montant total Hors Taxe: 1.80 Euros du km commercial

TVA (taux de 10 %) : 0.18 Euros du km commercial

Montant TTC : 1.98 Euros du km commercial

Soit en lettres : UN EURO ET QUATRE VINGT DIX HUIT CENTIMES TTC DU KILOMETRE COMMERCIAL

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°..... annexé(s) à l'acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant Hors Taxe : Euros

TVA (taux de %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE**Lot 2 « Zone Planète » :**

Montant total Hors Taxe: 1.85 Euros du km commercial

TVA (taux de 10 %): 0.185 Euros du km commercial

Montant TTC : 2.035 Euros du km commercial

Soit en lettres : .DEUX EUROS ET ZERO TRENTÉ CINQ CENTIMES TTC DU KILOMETRE COMMERCIAL.....
.....
.....**Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :**

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°..... annexé(s) à l'acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant Hors Taxe : Euros

TVA (taux de %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE**Lot 3 « Zone Caldaguès-Aubrac » :**

Montant total Hors Taxe:Euros du km commercial

TVA (taux de %) : Euros du km commercial

Montant TTC :Euros du km commercial

Soit en lettres :
.....
.....
.....**Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :**

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°..... annexé(s) à l'acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant Hors Taxe : Euros

TVA (taux de %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :
.....

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE**Lot 4 « Zone Pierrefortais-Truyère » :**

Montant total Hors Taxe:Euros du km commercial

TVA (taux de %) : Euros du km commercial

Montant TTC :Euros du km commercial

Soit en lettres :
.....
.....
.....**Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :**

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°..... annexé(s) à l'acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant Hors Taxe : Euros

TVA (taux de %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :
.....

Article 3 : Variante

Sans objet

Article 4 : Délais d'exécution de la prestation

L'accord-cadre est conclu pour la période courant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026. Il peut être reconduit une fois de façon expresse pour un durée d'un an du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans.

Dans le cadre de la reconduction du contrat détaillée ci-dessus, le titulaire fait parvenir, s'il souhaite prétendre à l'exécution des prestations sur l'année 2027, à la collectivité le nouveau tarif qu'il envisage de pratiquer pour cette nouvelle période, 3 mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

Le nouveau tarif proposé fait l'objet d'une **clause limitative dite « de sauvegarde »**, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la reconduction de l'accord-cadre lorsque l'augmentation est supérieure à 2%.

Le pouvoir adjudicateur doit alors se prononcer par écrit au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre sur la reconduction de l'accord-cadre. La reconduction est considérée comme refusée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai.

Le titulaire du contrat ne dispose pas d'un droit à la reconduction. Si le besoin évolue ou disparaît, le pouvoir adjudicateur peut ne pas procéder à la reconduction de l'accord-cadre.

Article 5 : Paiement

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent service en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- **Co-traitant 1 :** Ouvert au nom de : SARL TRANSPORTS BONIFACIE..... pour les prestations suivantes : LOT 1 ET LOT 2.....
Domiciliation : BP.AJURA.SAINT.FLOUR.....
Code banque : 16807.....Code guichet : 00377.....N° de compte : 07021466599.....Clé RIB : 05
IBAN : FR76 1680 7003 7707 0214 6659 905
BIC : CCBPFRPPGRE.....
- **Co-traitant 2 :** Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque :Code guichet :N° de compte :Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- **Co-traitant 3 :** Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque :Code guichet :N° de compte :Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Joindre les RIB ou RIP correspondant

Article 6 : Engagement des parties

Engagement du candidat

Fait en un seul original,
A SAINT FLOUR.....

Le 12/11/2025

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite, Lu et approuvé

Lu et approuvé

TRANSPORTS BONIFACIE
SARL au capital de 8000 €
Zone Artisanale de Volzac - 15100 SAINT-FLOUR
Tél. 04 71 60 21 74 - Port. 06 07 25 56 06
Fax : 04 71 60 01 99
SIRET 389 425 422 00034 - R.C.389 425 422
N° TVA intracommunautaire : FR 33389425422 - APE 1499Z

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE

Lot 1 « Zone Margeride » :

Montant total Hors Taxe: Euros du km commercial

TVA (taux de %): Euros du km commercial

Montant TTC : Euros du km commercial

Soit en lettres :

.....
.....
.....

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE

Lot 2 « Zone Planète » :

Montant total Hors Taxe: Euros du km commercial

TVA (taux de %): Euros du km commercial

Montant TTC : Euros du km commercial

Soit en lettres :

.....
.....
.....

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE

Lot 3 « Zone Caldagùès-Aubrac » :

Montant total Hors Taxe: Euros du km commercial

TVA (taux de %): Euros du km commercial

Montant TTC : Euros du km commercial

Soit en lettres :

.....
.....
.....

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE**Lot 4 « Zone Pierrefortais-Truyère » :**

Montant total Hors Taxe:Euros du km commercial

TVA (taux de %) : Euros du km commercial

Montant TTC :Euros du km commercial

Soit en lettres :
.....
.....
.....

Est acceptée la présente offre pour valoir marché

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la décision en date du**

A

Le

DATE D'EFFET DU CONTRAT

Date de signature de l'avis de réception postal par le titulaire

(valant notification du contrat) :



ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Référence : 2025-35

Exécution du service public de Transport A la Demande (TAD)

ACTE D'ENGAGEMENT

Identification du pouvoir adjudicateur

Saint-Flour Communauté
Villages d'entreprises
1 rue des Crozes
Za du Rozier Coren
15100 Saint-Flour

SIRET : 200 066 660 000 14

04.71.60.56.80
contact@saintflourco.fr

Nom, Prénom, Qualité du signataire du marché public :

La Présidente de Saint-Flour Communauté,
Madame Céline CHARRIAUD

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

En application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

Référence consultation : 2025-35-1

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 à 12h00

18

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251210-DEC2025-850-AU
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Table des matières

<u>ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR</u>	2
<u>ARTICLE 2 : CONTRACTANTS</u>	2
2.1. Cadre à remplir si le contractant est une entreprise individuelle	2
2.2. Cadre à remplir si le contractant est une société ou un groupement d'intérêt économique	2
<u>ARTICLE 3 : PRIX - OFFRE DE BASE</u>	4
<u>ARTICLE 3 : VARIANTE</u>	8
<u>ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION DE LA PRESTATION</u>	8
<u>ARTICLE 5 : PAIEMENT</u>	8
<u>ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES PARTIES</u>	9

HP

à Pierrefort, le 10.11.2025

Nous signons

Taxi Nautin Alain

~~TAXIS MARTIN ALAIN
15170 PAULHAC
T 04.71.23.86.75
N° CNAV: 152508844
SIRET: 400 032 439 000 20~~

Taxi
Charbonnel Pédric

~~TAXI NEUSSARGUES
Cédric CHARBONNEL
2, rue A. Feuillet - 15100 ST-FLOUR
Tél: 06 63 70 99 79 - 04 71 20 08 00
N° adhésion : 15 2 51023 6
SIRET : 498 446 780 00021 - APE : 4932Z~~

Taxi Cheminat Pierre Jean

SARL TAXI CHEMINAT

Capital 7500,00 €
SIRET 498 732 437 00021 APE 7411
Le Bougès ENNEA NUVEOLISE
Tél /Fax : 04 71 23 85 74
Email: pierrejean.cheminat@orange.fr

Taxi DURY
Pitot Sandra

TAXIS DURY
Ruynes-en-Margeride
3, rue des Epicéas - Le Crozatier
15100 Saint-Georges
Tél: 04 71 60 12 59
Mail: taxidury15@orange.fr
N° Siret : 917 563 355
TVA Intracommunautaire : FR21917563355

Taxi PAYRONNET Maryline

Taxi PAYRONNET Maryline
15230 PIERREFOURT
Tel : 06 02 19 34 31
N° Siret : 917 449 580 00081
N° adhérent : 15 25 10 566

Designons Maryline PAYRONNET Sandra
GROUPEMENT

Accusé de réception en préfecture
016-20066660-20251210-DEC2025-850-AU
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Article 1 : Pouvoir adjudicateur

Personne publique contractante : Saint-Flour Communauté

Objet du marché : Exécution d'un service de Transport public de voyageurs à la demande en porte à porte sur l'ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté.

Ordonnateur : Madame la Présidente de Saint-Flour Communauté

Comptable public assignataire des paiements :

Service de gestion comptable de Saint-Flour
Cours Spy des Ternes
15100 SAINT-FLOUR

Article 2 : Contractants

2.1. Cadre à remplir si le contractant est une entreprise individuelle

Je soussigné (prénom et nom) PAYRONNET Maryline ,
Agissant en mon nom personnel
domicilié à : 9 Côte de Charente - 15230 PIERREFORT
téléphone : 06.02.19.34.31
n° d'identification SIRET : 817 449 580
n° d'inscription au registre du commerce :
code d'activité économique principale : 4932 ZA
Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges,

Taxi PAYRONNET Maryline
15230 PIERREFORT
Tel.: 06.02.19.34.31
N° siren : 817 449 580 00031
N° adhérent : 15 25 10 566

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les services dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

2.2. Cadre à remplir si le contractant est une société ou un groupement d'intérêt économique (GIE)

Je soussigné (prénom et nom)

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

au capital de

ayant son siège social à

inscrite au registre du commerce sous le n°

à la nomenclature des activités établie par l'INSEE sous le n°

et ayant pour code d'activité économique principale :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges,

Après avoir produit les documents, déclarations, attestations, visés à l'article 45 du Code des Marchés Publics et au CCP,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les études dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

En cas de GIE : lister les membres du GIE

Membre 1 :

.....
.....
.....
.....

Membre 2 :

.....
.....
.....
.....

Membre 3 :

.....
.....
.....
.....

Membre 4 :

.....
.....
.....
.....

Membre 5 :

.....
.....
.....
.....

Membre 6 :

.....
.....
.....
.....

RF

Article 3 : Prix - Offre de base

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires, au kilomètre commercial (distance, avec client voyageur payant, à bord du véhicule).

Toute course dont le kilométrage en charge engendre une rémunération inférieure ou égale à 10 € HT, avant paiement du ticket modérateur par le client, sera facturée forfaitairement au montant de 10 € HT. Ce forfait sera réduit de la valeur du ou des tickets modérateurs générés(s) par la course. En tout état de cause, le montant facturé, déduction faite du ou des tickets modérateurs, ne peut être inférieur à 0 €.

Le montant total des prestations par année de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
12 000,00 €	80 000,00 €

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE

Lot 1 « Zone Margeride » :

Montant total Hors Taxe: 2,00 Euros du km commercial

TVA (taux de 10 %) : 0,20 Euros du km commercial

Montant TTC : 2,20 Euros du km commercial

Soit en lettres : Deux euros et 20 centimes TTC
.....
.....

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°..... annexé(s) à l'acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant Hors Taxe : Euros

TVA (taux de %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :
.....

MP

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE**Lot 2 « Zone Planète » :**

Montant total Hors Taxe: 9,00 Euros du km commercial

TVA (taux de 10 %): 0,90 Euros du km commercial

Montant TTC : 9,90 Euros du km commercial

Soit en lettres : Deux euros et 90cts TTC

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°..... annexé(s) à l'acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant Hors Taxe : Euros

TVA (taux de %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE**Lot 3 « Zone Caldagùès-Aubrac » :**Montant total Hors Taxe: 1,72 € Euros du km commercialTVA (taux de 10 %) : 0,192 Euros du km commercialMontant TTC : 1,92 € Euros du km commercialSoit en lettres : Un euro et quatre Vingt-deux centimes
1,92**Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :**

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°..... annexé(s) à l'acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant Hors Taxe : Euros

TVA (taux de %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :
.....

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE**Lot 4 « Zone Pierrefortais-Truyère » :**

Montant total Hors Taxe: 1,80 Euros du km commercial

TVA (taux de 10 %) : 0,19 Euros du km commercial

Montant TTC : 1,99 Euros du km commercial

Soit en lettres : Un euro et quatre Vingt_dix.
Neuf centimes TTC

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°..... annexé(s) à l'acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant Hors Taxe : Euros

TVA (taux de %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :

Article 3 : Variante

Sans objet.

Article 4 : Délais d'exécution de la prestation

L'accord-cadre est conclu pour la période courant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026. Il peut être reconduit une fois de façon expresse pour un durée d'un an du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans.

Dans le cadre de la reconduction du contrat détaillée ci-dessus, le titulaire fait parvenir, s'il souhaite prétendre à l'exécution des prestations sur l'année 2027, à la collectivité le nouveau tarif qu'il envisage de pratiquer pour cette nouvelle période, 3 mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

Le nouveau tarif proposé fait l'objet d'une **clause limitative dite « de sauvegarde »**, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la reconduction de l'accord-cadre lorsque l'augmentation est supérieure à 2%.

Le pouvoir adjudicateur doit alors se prononcer par écrit au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre sur la reconduction de l'accord-cadre. La reconduction est considérée comme refusée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai.

Le titulaire du contrat ne dispose pas d'un droit à la reconduction. Si le besoin évolue ou disparaît, le pouvoir adjudicateur peut ne pas procéder à la reconduction de l'accord-cadre.

Article 5 : Paiement

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent service en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- **Co-traitant 1 :** Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- **Co-traitant 2 :** Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- **Co-traitant 3 :** Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Joindre les RIB ou RIP correspondant



Article 6 : Engagement des parties

Engagement du candidat

Fait en un seul original,

A Puydefort
Le 16.11.2025

Signature du candidat

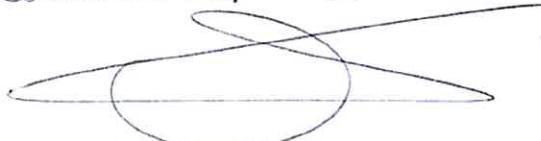
Porter la mention manuscrite, Lu et approuvé

"Lu et approuvé"

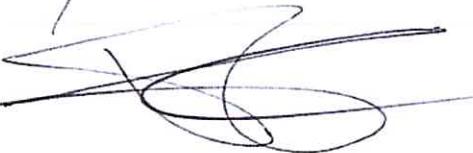
PAYRONNE Maupline



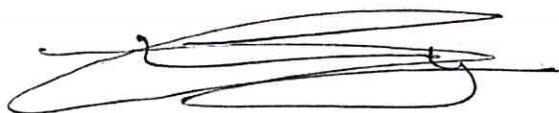
Charbonnel Cédric



For L., Aka



CHENIAT Pierrick



PITOT Sandrine



ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE

Lot 1 « Zone Margeride » :

Montant total Hors Taxe: Euros du km commercial

TVA (taux de %): Euros du km commercial

Montant TTC : Euros du km commercial

Soit en lettres :
.....
.....

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE

Lot 2 « Zone Planèze » :

Montant total Hors Taxe: Euros du km commercial

TVA (taux de %): Euros du km commercial

Montant TTC : Euros du km commercial

Soit en lettres :
.....
.....

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE

Lot 3 « Zone Cévennes-Aubrac » :

Montant total Hors Taxe: Euros du km commercial

TVA (taux de %): Euros du km commercial

Montant TTC : Euros du km commercial

Soit en lettres :
.....
.....



SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – OFFRE DE BASE

Lot 4 « Zone Pierrefortais-Truyère » :

Montant total Hors Taxe:Euros du km commercial

TVA (taux de %) : Euros du km commercial

Montant TTC :Euros du km commercial

Soit en lettres :
.....
.....

Est acceptée la présente offre pour valoir marché

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la décision en date du**

.....

A

Le

DATE D'EFFET DU CONTRAT

Date de signature de l'avis de réception postal par le titulaire
(valant notification du contrat) :

ff